



Revalorisation pension alimentaire

Par sasa

bonjour

je suis divorcée depuis le 15 mai 2021 , je n'ai jamais demander de revaloriser la pension alimentaire aujourd'hui je m'aperçois que mr devait le faire de lui même ? je lui ai envoyé un email pour lui demander la revalorisation et de faire la regul sur l'année 2022 et 2023 .

aujourd'hui il vient de mer verser la pension uniquement avec la revalorisation pour le mois de décembre?

a t il le droit ? ou doit il me régulariser l'année en cours et l'année 2022 ? si c'est le cas comment dois je lui reclamer ?

par contre il me versait 300 ? et aujourd'hui il m'a versé 324 ? est ce le bon calcul?

merci

Par Isadore

Bonjour,

Il doit en effet vous verser les sommes dues au titre des années 2022 et 2023. Pour le calcul, voici le simulateur officiel :
[url=https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/pension-alimentaire]https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/pension-alimentaire[/url]

Je vous conseille de lui réclamer poliment ces sommes par courrier simple ou téléphone, selon vos relations. S'il refuse ou ne fait rien, faites un courrier recommandé.

La CAF propose un service gratuit d'intermédiation pour la pension :

[url=https://pension-alimentaire.caf.fr/l-intermediation-financiere]https://pension-alimentaire.caf.fr/l-intermediation-financiere[/url]

Par yapasdequoi

Bonjour,

La prescription est de 5 ans, donc vous pouvez demander les impayés des années antérieures depuis votre divorce.

La révision est prévue dans le jugement, l'index à utiliser est indiquée aussi dans le jugement.

Voici les simulateurs INSEE pour vous aider :

[url=https://www.insee.fr/fr/information/1300608]https://www.insee.fr/fr/information/1300608[/url]